



DÉPARTEMENT
de la HAUTE-SAVOIE

Arrondissement
de THONON-LES-BAINS

Téléphone 04 50 39 10 01

Télécopie 04 50 39 08 50

Ordre du jour :

- Questions administratives : convention SRB
- Urbanisme et travaux
- Gendarmerie (Coût et plan de financement pour DETR)
- Environnement, mobilités douces, forêt
- Affaires scolaires, périscolaires et associatives
- Personnel communal
- Affaires sociales
- Questions diverses

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2021

Sur convocation en date du 26 janvier 2021, le Conseil municipal s'est réuni dans la Salle Communale « La Ferma » - 73 Rue de Saxel (*pour permettre l'application des normes sanitaires en vigueur*) en séance publique le 2 février 2021, sous la présidence de Mme Fabienne SCHERRER, Maire.

Étaient présents : Mmes Emilie CHATEL, Béatrice LATOUR, Jacqueline MARCHAL, Claudie NICAISE, Sylvie NODY, Martine NOVEL, Fabienne ROMAN, Fabienne SCHERRER, Julie VERDAN, MM. Erwan BERARD-BERGY, Emmanuel BOGILLOT, Laurent GEX-FABRY, Jean GRANGE, Jérémy MOUCHET, Jean-Paul MUSARD, Patrick SAILLET, Joël SEBILLE.

Absents excusés : MM. Stéphane CALLEJA, Jean-François CHARRIERE.

Secrétaire de séance : Madame Julie VERDAN

Madame le Maire, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19 h 35.

I. Questions administratives : conventions diverses

- **Convention SRB incendie :** Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que le projet de convention pour la petite maintenance et les mesures des poteaux incendie communaux avait été beaucoup travaillé à la fin du précédent mandat et que, par la suite, du fait du confinement et du report de l'installation des conseils municipaux, la convention n'avait pas été votée. Elle expose que la responsabilité de la défense en eau contre l'incendie relève des pouvoirs de police du Maire et que les défenses afférentes à ce service doivent être distinctes de celles du service de distribution d'eau potable. Donc, la présente convention permet à la commune de confier au SRB la petite maintenance des poteaux recensés sur son territoire (62), ainsi que les mesures de pression et de débit pour évaluer la conformité des poteaux incendie au regard de la réglementation en vigueur. Le SRB informe la commune des réparations à effectuer quand elles dépassent le cadre du petit entretien et

demande validation des devis. Les questions étant épuisées, le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le principe de cette convention et autorise Madame le Maire à la signer.

- **Convention PLS – ADIL 74** : Il s'agit d'une convention entre Boège et l'association « Pour le Logement savoyard – Agence Départementale d'Information sur le Logement 74 ». Cette convention a pour objet de permettre à la commune de déléguer l'enregistrement des demandes de logements sociaux, de procéder aux vérifications d'usage et de transmettre les informations, accessibles par ailleurs sur le site PLS pour les communes adhérentes. La contribution financière correspondante est de 200 € pour l'année 2021. Ce service, mis en place depuis quelques années, nous donne toute satisfaction. Les questions étant épuisées, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le principe de cette convention et autorise Madame le Maire à la signer.

II. Urbanisme et travaux

- **Refus PLUI** : Madame le Maire rappelle qu'en vertu de la loi ALUR de 2014, les communautés de communes exercent de plein droit la compétence en matière de plan local d'urbanisme sauf si au moins 25 % des communes les composant, représentant au moins 20 % de la population s'y opposent. Elle indique que la délibération avait été prise par Boège avant le 31 décembre, mais que, considérant le retard pris pour l'installation des conseils municipaux en raison de la crise sanitaire, l'Etat a annulé toutes les délibérations déjà prises et demandé aux communes de les reprendre entre le 1^{er} février et le 30 avril. Madame le Maire demande donc au Conseil municipal de bien vouloir reprendre la délibération concernée, par laquelle la commune de Boège refuse le transfert de la compétence PLU à la CCVV. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, refuse à l'unanimité le transfert de ladite compétence à la CCVV.

- **Révision PLU** : Le Conseil municipal fixe la date de la réunion de la commission urbanisme, élargie à tous les conseillers municipaux intéressés, au mardi 16 février au soir, heure et lieu à préciser. Madame le Maire enverra un courriel à tout le monde pour rappeler la date et indiquer une heure et un lieu.

- **Avis sur le projet d'agrandissement de la station de Scientrier et de la création du méthaniseur** : Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que le projet sur lequel le SRB lui demande un avis, dans le cadre de l'enquête publique, est directement lié à l'intégration de la Vallée Verte au service d'assainissement de ce syndicat et qu'il s'agit donc là d'un dossier qui nous est bien connu ; l'enquête publique est maintenant close. La synthèse du dossier a été transmise à tous les conseillers municipaux qui ont donc pu en prendre connaissance. En l'absence de questions, Madame Le Maire propose au Conseil municipal de rendre un avis favorable. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, s'accorde sur un avis favorable à l'unanimité.

- **Classe école primaire** : Madame le Maire rappelle le projet d'aménagement d'une classe à l'école primaire : le coût total HT est de 145 330 €, et le plan de financement est bouclé avec 60 000 € de subvention de la Région et 40 000 € du département. Il s'agit donc d'approuver définitivement le projet et de lancer l'appel d'offres dans le cadre d'un marché à procédure adaptée. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet et le lancement de l'appel d'offres dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

. **Déneigement** : Madame le Maire passe la parole à Monsieur Laurent Gex-Fabry. Celui-ci rappelle les difficultés rencontrées lors du premier jour de chute de neige en novembre, alors qu'il manquait un employé communal. En dehors des trottoirs dont le déneigement a laissé à désirer ce jour-là, puisqu'il s'agissait de la mission de l'employé absent, le déneigement des voiries communales a été accompli avec succès par son collègue et le prestataire extérieur. Depuis ce moment, à chaque chute de neige, les voiries communales, les trottoirs, abords des écoles, parkings et autres ont été déneigés à la satisfaction générale et les après-midi, des enlèvements des tas de neige ont été réalisés dans la mesure du possible. Madame le Maire rappelle que même les nuits où il ne neige pas, M. Heuze fait une patrouille vers 3 – 4 h du matin pour repérer les points de gel et, s'il en constate, repasse avec la saleuse afin de sécuriser les endroits dangereux avant les départs au travail du matin. Le Conseil municipal s'accorde à remercier cet employé pour sa conscience professionnelle.

- **L'église** : à la suite de la visite de sécurité de l'église, un certain nombre de travaux sont nécessaires, certains liés à cette visite, d'autres à l'entretien du bâtiment : Monsieur Gex-Fabry indique tout d'abord qu'un des brûleurs de la chaudière est à remplacer pour un montant de 3133 € HT ; ceci relevant de l'entretien, la commande a été passée à l'entreprise qui dispose du contrat. Par ailleurs, la peinture de la porte en façade a besoin d'être complètement refaite, le devis le plus bas est de 900 € ; l'escalier du clocher est en très mauvais état et très dangereux, le projet est de le refaire en partant du bas et en montant, le devis prévisionnel est de 7 419 € HT ; enfin, le moteur de la soufflerie de l'orgue n'est absolument plus aux normes et doit être remplacé si l'on veut pouvoir continuer à utiliser cet instrument, dont Monsieur Musard rappelle que quelques tuyaux sont classés. Le devis se monte à 4 656 € HT. En outre, à la suite de la visite de sécurité il est nécessaire de procéder à des travaux pour poser des équipements coupe-feux sur la porte, les cloisons et le plafond de la pièce servant de réserve, le devis est attendu. Monsieur Gex-Fabry demande au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces projets de travaux dans l'église et d'autoriser Madame le Maire à solliciter des subventions auprès du département et de la région. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ces travaux à l'unanimité et charge Madame le Maire de la recherche des subventions.

- **Garde-corps du Pont de la Mouille** : le pont étant assez étroit, il est prévu de poser les garde-corps à l'extérieur (à partir des parois et non sur la chaussée proprement dite) afin de ne pas le rétrécir encore. L'entreprise Novel a donc un surcoût de 2 640 € TTC pour la fabrication.

- En ce qui concerne le **parking du Marais**, situé devant le nouveau cabinet paramédical, en face du cimetière, le goudronnage devrait avoir lieu vendredi 5 février. Le **portique à l'entrée**, destiné à prévenir des installations intempestives de gens du voyage, coûtera 1980 € et sera posé ce printemps.

- **Les éclairages de Noël** ont été assez restreints cette année, du fait de l'absence d'un des employés communaux en charge de ces illuminations et des retards de Degenève. Néanmoins, il faut constater que deux des trois traversées de route ne sont plus réparables et qu'il faudra envisager de les remplacer. Après un premier examen des catalogues, il faudrait envisager un budget de l'ordre de 10 000 €. Des propositions plus précises seront faites au Conseil municipal ultérieurement.

- **La Maison des Associations** : Monsieur Gex-Fabry indique au Conseil municipal qu'une évaluation de l'état de l'installation électrique de l'ensemble du bâtiment a été effectuée : plusieurs des radiateurs sont à remplacer dans la mesure où ils sont inefficaces et coûteux en exploitation ;

par ailleurs une partie de l'installation est à reprendre. Le devis le moins élevé, celui de JC électricité est de 3650 €. Le Conseil municipal s'accorde à choisir cette entreprise dont la proposition est inférieure d'environ 300 € à l'autre. Madame le Maire précise par ailleurs qu'elle a répondu à un appel du Syane pour **l'isolation des combles perdus**. Le Syane a regroupé les demandes d'une trentaine de communes et lancé un appel d'offres collectif. L'entreprise retenue est passée faire l'examen des lieux afin de faire un devis que nous attendons incessamment. Le coût total devrait être inférieur à 1 000 €, pour 378 m², ceci incluant l'isolation du sol et celle des parois de l'escalier, afin d'éviter les actuelles déperditions de chaleur. Par ailleurs, le plombier est passé et a changé les sanitaires ouverts au public au rez-de-chaussée et révisé l'installation, sujette à de nombreuses fuites et a remis en état les sanitaires pour bébé situés au-delà de la cuisine du Comité de Foire.

- **Parking de covoiturage, route de La Crosse** : Monsieur Laurent Gex-Fabry a travaillé sur la création d'un éventuel parking de covoiturage dans la petite parcelle triangulaire qui est située à droite à l'entrée de la route de La Crosse. Il faudrait compter 42 813 € de travaux de terrassement, 39 756 € de goudronnage et 6 120 € de portiques pour 31 places utiles – par ailleurs, il faudrait se placer à 4 m du cours d'eau, ce qui semble difficile, voire impossible à Madame le Maire.

- **Révision du contrat Degenève** : Monsieur Gex-Fabry rappelle qu'un contrat lie la municipalité et l'entreprise Degenève pour l'entretien régulier de l'éclairage public de la commune. Ce contrat arrive à expiration au 31 mars. En l'état actuel des choses et depuis plusieurs mois, la prestation ne correspond pas aux attentes et le mécontentement, tant des administrés que des employés des services techniques et des élus. Madame le Maire signale par ailleurs que le total des factures de l'année 2020, hors illuminations de Noël, est plus du double de l'exercice 2019, exceptionnellement bas, et supérieur de la moitié (1,5 x facture) aux années précédente, 2017 et 2018, le tout pour un service peu satisfaisant. Monsieur Gex-Fabry prévoit de rencontrer l'entreprise avec Madame le Maire afin de leur signaler notre mécontentement et de revoir leur contrat. Le Conseil municipal sera tenu au courant.

- **Défibrillateur** : Madame le Maire rappelle que lors de la visite de sécurité de l'église les pompiers ont demandé à la commune de poser un défibrillateur extérieur vers le coin de la mairie côté église et rampe d'accès handicapé, ce défibrillateur pouvant être utilisé pour l'église, la mairie et la place. Elle donne la parole à M. Jérémy Mouchet qui présente le fonctionnement d'un défibrillateur aux membres du Conseil et explique l'efficacité d'un tel dispositif pour sauver des vies en cas de crise cardiaque. Madame le Maire présente deux devis, celui de l'entreprise Protect'up pour un total de 1 402 € Ht et celui de l'entreprise Defibril pour 1 643,90 € HT. Le Conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise Protect'UP.

III. Gendarmerie

- **Reprise d'une délibération sur la gendarmerie avec les coûts et le plan de financement présentés à la DETR** : Madame le Maire donne la parole à Monsieur Bogillot. Monsieur Bogillot rappelle que le dossier de demande de subvention de la DETR a été déposé dans les délais et qu'après examen la sous-préfecture a demandé qu'une nouvelle délibération soit prise pour approuver les coûts et le plan de financement annexés au dossier de sollicitation.

Il présente d'abord le **plan de financement** pour un total HT de travaux et maîtrise d'oeuvre de 2 749 907,10 € dont le financement se décompose ainsi :

500 000 € sollicités de la DETR

300 000 € de l'Etat en ligne directe dans le cadre des subsides du ministère pour les gendarmeries

899 907,10 € de fonds propres

500 000 d'emprunt, soit un autofinancement total de 1 399 907,10 €

Auxquels viennent s'ajouter, déductibles du total des dépenses, 550 000 € de recettes correspondant à 5 ans de loyer de la future gendarmerie, pour un total de dépenses éligibles de 2 199 907,10 €.

Monsieur Bogillot demande donc au Conseil municipal de bien vouloir approuver ce plan de financement. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le plan de financement lié à la demande de DETR et annexé à la présente délibération.

Monsieur Bogillot présente alors les **coûts de l'opération**, tels qu'ils ont été chiffrés par les architectes et annexés à la demande de DETR, soit HT :

972 000 € de travaux pour la partie logements

898 500 € de travaux pour la partie gendarmerie

526 500 € de fondations, terrassements et espaces verts

352 907,10 € de maîtrise d'oeuvre

Pour un total de 2 749 907,10 €

Monsieur Bogillot demande donc au Conseil municipal de bien vouloir approuver les coûts de la construction de la gendarmerie, tels qu'il vient de les présenter. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les coûts du projet de construction de la gendarmerie et charge Madame le Maire de finaliser le dossier de subvention.

- **Délibération avenant SEMCODA** : Monsieur Bogillot explique au Conseil municipal que la SEMCODA, qui exerce le mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la gendarmerie, sollicite un avenant à son contrat, concernant l'étalement des paiements de ses honoraires. Cet étalement concernerait, en 2021, 35 910 €, payables au dépôt du permis de construire, en 2022, 31 808 € à la réception de l'ouvrage et, en 2023, 9 772 € à la fin de la levée des réserves de réception. Ceci arrange la SEMCODA en termes de trésorerie et la commune à qui cela permet d'étaler les paiements. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cet avenant à l'unanimité et autorise Madame le Maire à signer les documents afférents.

- **Subvention départementale** : Madame le Maire signale au Conseil municipal que le Président du Conseil Départemental, Monsieur Monteil, a adressé aux mairies un courrier leur demandant de solliciter dès maintenant les subventions pour l'exercice 2021, dans le cadre de la CDAS, donc des crédits cantonalisés, auprès des conseillers départementaux, en dépit du report des élections au mois de juin ; elle demande donc au Conseil municipal l'autorisation de solliciter une subvention de 300 000 €, 150 000 € sur l'exercice 2021 et 150 000 € sur l'exercice 2022, pour le projet gendarmerie. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Madame le Maire à solliciter la subvention Départementale.

IV. Environnement, mobilités douces, forêt

- **Natura 2000** : Madame le Maire rappelle la demande du Président du Comité de Pilotage de Natura 2000 Voirons pour un **employé mutualisé entre les communes** parties prenantes et ayant pour rôle de rappeler à l'ordre les contrevenants divaguant dans la zone protégée sur des engins motorisés, avec des chiens non attachés, etc..

Madame Fabienne Roman indique qu'il s'agirait d'un rôle essentiellement pédagogique, afin de faire prendre conscience aux gens des dégâts qu'ils suscitent par ce non-respect des règles. Le coût annuel serait de l'ordre de 3 000 à 4 000 € par commune. Madame le Maire indique que plusieurs communes ont déjà délibéré négativement, dont Fillinges et Saint-André. En ce qui la concerne, elle éprouve de fortes réticences à engager la commune dans des dépenses correspondant à des missions qui sont normalement assurées par des services de l'Etat (gendarmerie, garde-chasse) ou assimilés (ONF). En effet, d'expérience, ce genre d'engagement des communes aboutit inéluctablement à un désengagement de l'Etat qui finit par renoncer à assurer ses missions et à s'en défaire sur les collectivités locales. D'autre part, le montage juridique d'une telle embauche est compliqué, le Comité de pilotage de Natura 2000 n'ayant pas la compétence pour ce genre de choses. Elle propose au Conseil municipal qui en est d'accord d'attendre de disposer d'informations plus précises et plus complètes pour délibérer.

Madame le Maire signale par ailleurs qu'elle a reçu un mail du Président du Comité de Pilotage de Natura 2000, Maire-adjoint de Saint-Cergues, copie d'un message adressé au pôle de la politique de la nature de la DREAL en Auvergne-Rhône-Alpes, pour faire remonter des attentes d'amélioration. Ceci concerne les incivilités citées ci-dessus et un certain nombre de demandes. Madame Roman nous tiendra au courant de l'avancement de ces démarches.

V. Affaires scolaires, périscolaires et associatives

- **Appel d'offres restauration scolaire – fourniture des repas** : Madame le Maire signale au Conseil municipal que le marché de la livraison des repas en liaison froide au restaurant scolaire arrive bientôt à terme, puisque le contrat s'achève en juin. Il va donc falloir prévoir un appel d'offres dans le cadre d'un marché de service à procédure adaptée. L'intercommunalité « cliente » du restaurant scolaire qui accueille les petits de l'école maternelle intercommunale et l'OGEC de l'école du Château seront consultés sur le cahier des charges, de même que les personnels de service et les animateurs de surveillance cantine employés par la commune.

- **Restaurant scolaire et nouveau protocole sanitaire** : Comme les media nous en ont informés un nouveau protocole sanitaire vient d'être édicté. Son application sera difficile dans le cadre du restaurant scolaire de Boège qui compte 166 places et environ 155 convives tous les jours au premier service (école du Château et école maternelle). Les personnels réfléchissent à une disposition différente du mobilier qui rendra certainement le service plus compliqué, mais permettra d'éviter la proximité et le mélange des groupes. Madame le Maire réfléchit à l'éventualité d'équiper le réfectoire de purificateurs d'air (une subvention de la Région prend en charge l'essentiel du coût de l'équipement et la Région a testé un certain nombre de modèles qui se sont, en laboratoire, avérés efficaces contre la diffusion aérienne du virus du COVID). Néanmoins, ce genre d'équipement n'est pas pris en compte dans l'application des protocoles de l'éducation nationale.

- **Subvention Culottes Courtes** : Madame le Maire présente la demande de subvention des Culottes Courtes pour l'exercice 2021 ; elle rappelle les difficultés auxquelles l'association a dû faire face du fait de la crise sanitaire (314 enfants inscrits en 2020 pour 399 en 2019). De ce fait, lors de la dernière assemblée générale, une augmentation des tarifs de 2 % et une petite augmentation du barème de la demande de subvention, à 195 € par enfant contre 190 en 2020, ont été décidées. Pour Boège, qui compte 112 enfants inscrits (99 en 2019), cela aboutit à un total de 21 840 € (18 810 € en 2019). Il va de soi que cette subvention sera portée au budget de l'exercice 2021 et versée après le vote de ce

budget. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant le rôle très important pour les familles et les enfants d'âge scolaire de cette association, approuve cette subvention à l'unanimité et en diffère le versement après le vote du budget.

Madame le Maire présente également la subvention votée annuellement aux Culottes Courtes pour la prise en charge partielle des frais administratifs, soit 4500 €. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette subvention à l'unanimité et en diffère le versement après le vote du budget.

VI. Personnel communal

Il faudra, lors de la prochaine réunion se poser la question du secrétariat de mairie, en vue du départ en retraite de Madame Goy, DGS, au 1^{er} juillet 2021. Néanmoins, la réflexion n'est pas encore suffisamment aboutie.

En revanche, Madame le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'ouverture d'un **poste de saisonnier** aux services techniques pour la saison d'été, du 1^{er} avril au 31 octobre 2021. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'ouverture de ce poste et charge Madame le Maire du recrutement qui se fera sous Contrat à Durée Déterminée.

VII. Affaires sociales

- **Point COVID, vaccination** : Madame Martine Novel indique au Conseil municipal que, dans le cadre de la campagne de vaccination contre le COVID 19, Madame Jacqueline Marchal et elle-même ont envoyé un courrier à toutes les personnes répertoriées dans nos listes d'anciens afin de leur proposer de l'aide pour la prise de rendez-vous et éventuellement pour le déplacement. Monsieur Jean-Paul Musard indique que, à l'initiative du Docteur Villaret, la commune d'Habère-Lullin a effectué la même démarche. En l'état actuel de la situation, il est impossible de prendre rendez-vous. Personne n'a d'ailleurs sollicité l'aide de la mairie.

VIII. Questions diverses

- **Demande de l'éclipse totale** (bar restaurant la diligence) : Le nouveau gérant du bar restaurant La Diligence a envoyé un courrier pour demander l'autorisation d'installer des tables sous l'ancienne grenette toute l'année. Madame le Maire se montre favorable à cette demande et propose la gratuité totale pour l'année courante, sachant que personne ne sait quand les bars et les restaurants pourront rouvrir. Le Conseil municipal se prononce favorablement quant à cette demande, mais souhaite que la demande soit renouvelée chaque année. Ce Monsieur demande par ailleurs qu'une place de parking handicapée soit créée devant la grenette pour les commerces de la rue de Carraz. L'emplacement va être étudié.

- **Crottes de chien** dans le petit chemin entre l'école et le cabinet médical et dans le passage entre la maternelle et le collège : l'incivilité ordinaire est très difficile à combattre et les excréments canins en font partie. ON en trouve partout, sur les trottoirs et particulièrement dans les deux chemins piétonniers, celui qui conduit du parking de l'école primaire au rond-point devant le gymnase et celui qui permet d'aller des deux écoles au restaurant scolaire, entre la maternelle et la rue de l'école. Des riverains et des parents se sont plaints de la fréquence des souillures : les chaussures des enfants sont sales et les sols de l'école sont salis, tout comme les voitures des familles. Les affiches posées sur les grillages ne suffisent apparemment pas – le Conseil municipal propose d'essayer de mettre

des distributeurs à sachets à certains endroits et de multiplier les panneaux. Une information sera diffusée sur le site de la commune, dans le bulletin et sur la page facebook.

- **Bois Vachoux** : Monsieur Jean-Paul Musard présente la demande de M. Vachoux qui souhaiterait racheter une parcelle de bois appartenant à la commune et qui faisait partie d'un ensemble d'acquisitions de bois. Cette parcelle est effectivement enclavée au milieu de propriétés de M. Vachoux. M. Musard propose au Conseil municipal de la vendre 950 €, ce qui correspond au total de l'acquisition originelle et des frais de notaire. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette vente et charge Madame le Maire des démarches et signatures afférentes.

- **Projet de prochain bulletin municipal** : Madame Julie Verdun informe le Conseil qu'elle a le projet de préparer un bulletin municipal très bref (format 4 pages à l'instar de celui que vient de sortir Habère-Poche) : étant donné les conditions générales de la crise sanitaire il y a peu d'informations à prévoir.

- **Suppression du centre de tri postal** : Madame le Maire indique qu'elle a été contactée par le directeur du secteur de Thonon en vue de la suppression du centre de tri postal de Boège, lequel serait déplacé à Cranves-Sales. Madame le Maire a écrit aux autorités de la poste pour protester et a mis en copie les trois sénateurs et le député Martial Saddier. Elle attend une réponse claire.

- **Délibération budgétaire** : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L 1612-1 du CGCT modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 – art 37 précise que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

- qu'en outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire,

- Considérant que le budget prévisionnel 2021 n'est pas encore voté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le mandatement des dépenses dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts en 2020 sur les chapitres détaillés ci-dessous :

Détail des chapitres	BP 2020 Crédits ouverts	BP 2021 dans la limite du ¼ des crédits 2020
Chapitre 20 – Immobilisation incorporelle	20 000.00 €	5 000.00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	431 514.39 €	107 878.00 €
Art. 2111 – Terrains nus	40 000.00 €	10 000.00 €
Art. 2151 – Réseau de Voirie	117 514.39 €	29 378.00 €
Art. 2152 – Installation de Voirie	19 800.00 €	4 950.00 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	653 100.00 €	163 275.00 €
Art. 2313 - Construction	392 000.00 €	98 000.00 €

- **Précise** que les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

- **CRTE** : Madame le Maire informe le Conseil municipal que la Communauté de Communes a décidé de s'inscrire dans le dispositif CRTE (Contrat Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique) : ceci suppose que les communes aussi indiquent leurs projets pour ce mandat.

- **Demande modification Jardins du Brevon** : Le promoteur des jardins du Brevon demande l'avis du Maire, avant modification du revêtement du remblais, côté stade et côté ancienne fruitière. Il souhaiterait faire un mur revêtu de bois plutôt que des gabions. En termes esthétiques, la proposition est satisfaisante. Madame le Maire montre les simulations. Le Conseil municipal partage son avis. Madame le Maire recevra le promoteur en vue d'une modification de l'autorisation d'urbanisme.

- **Information terrain Fellières** : Madame le Maire informe le Conseil municipal que les compromis de vente ont été signés pour le terrain situé à l'entrée du lotissement de Fellières et que le projet pour l'instant semble avancer.

- **Salage** : Madame le Maire demande à Monsieur Saillet qui a demandé l'inscription à l'ordre du jour de ce point et du point suivant si les explications données précédemment par Monsieur Gex-Fabry sur le déneigement l'ont satisfait. Monsieur Saillet n'a pas de question complémentaire.

- **Contentieux Burdignin** : Madame le Maire informe le Conseil municipal que le contentieux avec Burdignin n'a pas avancé, dans la mesure où l'audience prévue au tribunal à l'automne a été remise au début janvier à la demande de Burdignin dont l'avocat souhaitait approfondir le dossier. Début janvier l'audience a été de nouveau remise et donc nous attendons.

- **Gîtes** : Madame le Maire présente les tarifs du gîte communal et propose au Conseil municipal de les maintenir en l'état. Le Conseil municipal, considérant la situation économique, approuve ce maintien à l'unanimité.

- **Haute-Savoie Habitat** : Madame le Maire explique que, dans le cadre de la construction des deux petits immeubles, en face du gymnase, il y a quelques régularisations à faire en matière de **cessions d'emprise** – dans le cas de la commune il s'agit d'alignement partant du premier immeuble existant jusqu'à l'angle du rond-point. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette régularisation à l'unanimité et charge Madame le Maire de toutes les démarches et signatures afférentes.

- Madame Roman signale que les **enrobés** de la commune, y compris dans le chef-lieu, sont en **mauvais état**. Madame le Maire explique que les conditions climatiques ont effectivement généré des dégâts et indique qu'un budget goudronnage est inscrit chaque année au budget, permettant des campagnes de remise en état à l'été.

- **Remerciements divers** : Madame le Maire informe le Conseil municipal que de nombreuses associations ont envoyé des remerciements après le versement des subventions. Nombre de nos aînés ont également transmis des remerciements au CCAS pour le cadeau de Noël.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance levée à 21 h 47.